

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON N B 23 Mars 1923

J. C. BOUCHER Rédacteur

A la Législature

L'honorable P. J. VENIOT fait un beau discours

L'Honorable P. J. Veniot, Premier Ministre de la Province a fait, la semaine dernière à la Chambre un magnifique discours contenant des déclarations très importantes. Il annonça d'abord que la Charte de la Grand Falls Power Limited, qui expire en mai prochain ne serait pas renouvelée.

Le gouvernement est à faire une enquête sur le coût du développement de ce pouvoir et étudie les possibilités de trouver un marché suffisant pour la vente de l'énergie électrique. S'il est démontré que l'entreprise peut être faite avec avantages sans créer de difficultés financières, il est probable que le développement sera entrepris immédiatement. Le Premier Ministre pense que le public doit donner au gouvernement le temps d'étudier soigneusement la question, dans l'intérêt de la Province.

LA PROHIBITION.

Concernant la loi des Liqueurs, le Premier Ministre déclara : "Laissez-moi vous dire que je n'ai jamais prétendu être un prohibitionniste je ne prétend pas aujourd'hui être un apôtre de la prohibition. Je le déclare sincèrement et sans hypocrisie. Mais je suis un partisan du respect des lois et tant que la loi de prohibition sera dans nos Statuts, je m'efforcerai qu'elle soit appliquée et respectée." M. Veniot ajoute que son gouvernement va essayer de faire appliquer la loi. Si ses efforts sont inutiles, il se verra obligé de présenter une nouvelle législation qui ne sera pas mise en force sans le consentement général de la population de la Province.

COURS AGRICOLES.

L'Honorable D. W. Mersereau, ministre de l'Agriculture, annonce qu'il a reçu d'Ottawa l'autorisation de construire une école d'agriculture sur le terrain de la Ferme expérimentale fédérale, de Fredericton. Cette école sera destinée à l'enseignement agricole et ménager pour nos jeunes garçons et jeunes filles. Les plans de la nouvelle bâtisse sont déjà dressés et le Ministre d'Agriculture les a en sa possession. Ce sera une construction en ciment de deux étages. Les classes seront sur le premier étage. Le second étage comprendra une grande salle pour conférences et amusements. Le sous-bassement sera construit de manière à permettre l'entrée d'animaux vivants pour la démonstration. Le coût de la bâtisse sera d'environ \$25,000.00. L'Honorable M. Mersereau s'attend à ce que la construction commence au printemps et que les cours y seront donnés l'automne prochain.

Plusieurs bills furent discutés et votés à la Chambre, cette semaine, l'Honorable J. E. Michaud, prit une part active aux débats. Il présenta le rapport annuel de l'Hôpital de St Basile.

L'Honorable Premier Ministre présenta à la Chambre le rapport financier de la Commission des Liqueurs de la Province. Les dépenses totales se sont élevées à \$990,437.87, et les revenus à \$1,339,926.99, donnant un profit de \$349,489.12. Si la somme de \$35,000.00, coût des propriétés de l'Hotel Queen, est soustraite, la Commission reste avec un profit net de \$305,486.12.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE

L'Hon. Pierre-Jean VENIOT

PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(Par M. Placide GAUDET)

I
La souche de la famille Vignau au Canada fut PAUL VIGNAUX dit LAVERDURE, originaire de France.

Il était fils de Jean Vignaux et de Renée (nom lisible au registre), de Saint-Sebel, évêché de Poitiers France.

Paul épousa, à Sainte Famille, Ile d'Orléans, P. Q., le 3 novembre 1770, Françoise Bourgeois, fille d'Antoine et de Marie Piedmont, de Saint Paul de Paris.

II
La souche de la même famille en Acadie fut MAURICE VIGNAU, issu des précédents

et baptisé le 3 février 1674 à Sainte Famille, I. O. C'était un charpentier qui se rendit à Port Royal au printemps de 1751 pour travailler à la construction du fort. A l'automne de 1761, il y épousa une Acadienne nommée Marguerite Comeau qui lui donna une nombreuse famille, savoir : onze enfants dont sept fils qui tous firent souche à l'exception d'un qui décéda en bas âge.

Au cours de l'année 1750, Maurice Vignau quitta Port Royal et alla s'établir, avec sa famille, à Beaubassin où il est mort.

III

JACQUES VIGNAU, mieux connu sous le nom de JACQUES MAURICE, et aussi MORICE, naquit à Port-Royal, le 23 novembre 1702, de Maurice Vignau et de Marguerite Comeau. En 1725, il épousa à Beaubassin, Marguerite Arsenault, fille d'Abraham et de Jeanne Gaudet.

Un dénombrement pour l'année 1755 nous le montre à la baie Verte, avec sa femme et trois fils non mariés.

A l'automne de 1755, il fut déporté à la Georgie où, au mois de décembre, deux vaisseaux débarquèrent à Savannah, environ 400 Acadiens qui furent distribués dans la province par petits groupes, et entretenus jusqu'au printemps aux frais de la population.

Le gouverneur leur permit alors de se construire des bateaux et au mois de Mars 1756, ils partirent presque tous pour la Caroline du Sud. Deux cent s'embarquèrent sur des bateaux avec l'espoir de réus-

sir à atteindre leur Acadie bien aimée. Quelques uns seulement arrivèrent à destination. Soixante-dix-huit d'entre eux s'arrêtèrent à Long Island (New York) pour s'approvisionner, mais le gouverneur Hardy les empêcha d'aller plus loin. D'autres se rendirent jusqu'à Boston où le lieutenant gouverneur Phips les empêcha de continuer leur route. Parmi ceux-ci étaient plusieurs membres de la famille Vignau, entr'autres Jacques dit Maurice et quelques-uns de ses enfants.

D'après une liste faite à Boston le 14 août 1763, des 167 familles acadiennes formant 1043 âmes qu'il y avait sous le gouvernement de la baie et du Massachusetts et qui demandaient de passer en France, il s'y trouve sept chefs de famille du nom de Vignau dont Jacques est du nombre ainsi que son fils Jean dit l'Ecrivain.

Suite en cinquième page

Lettre d'Ottawa

Ottawa 17 mars.

Deux grandes questions ont occupé l'attention de la Chambre des Communes durant la semaine. La question du Chemin de Fer de la Baie d'Hudson, et la question de l'Immigration.

Les représentants des Provinces des Prairies insistent unanimement sur le prolongement de cette voie ferrée au Pas à la mer et ils demandent au gouvernement de se montrer sympathique à cette entreprise. Le débat a duré toute une journée, et les instances des Progressistes ont certainement créé une bonne impression cette fois-ci sur les deux autres parties de la Chambre.

M. Duff, de Lunenburg, N. E. a été le premier à condamner le projet au point de vue de son impraticabilité. La saison de la navigation est trop courte, trop difficile, et même dangereuse dit-il.

De plus le port Nelson est trop dispendieux, et demandera des dépenses d'argent continues pour son maintien.

M. Forke et ses partisans se sont prononcés fortement contre cette manière de voir. Pour eux, le débouché du nord est essentiel à la prospérité des prairies, en leur fournissant une voie moins coûteuse sur les marchés d'Europe, et surtout les marchés de l'Angleterre. Ce projet du Chemin de la Baie d'Hudson est le projet du parti Libéral, alors que le Canada était prospère et heureux et grandissait avec rapidité. Depuis 1911, et depuis la guerre des conditions économiques et financières, du Canada ont bien changé et aujourd'hui nous ne pouvons

Mr. F. GRIFFIN



Surintendant du C. N. R. à Edmundston, qui s'occupe activement d'obtenir du Trafic pour sa division.

que subir aux paiements des intérêts de la dette nationale, et aux déficits de nos voies ferrées déjà en opération.

L'Hon. M. Graham a rapporté avec plaisir que c'est lui-même qui inaugura ces travaux et donna le premier coup de pelle vers Port Nelson, en sa qualité de Ministre des Chemins de fer, de l'administration Laurier.

Depuis, la partie construite est tombée en déchéance et l'ouvrage est pour ainsi dire à recommencer. Toutefois le gouvernement, dit-il, n'a jamais eu l'intention d'abandonner l'entreprise, et il va demander à la Chambre un crédit pour rendre praticable la partie déjà construite, laissant à plus tard, le fardeau de l'extension à la mer.

M. Feilding s'est aussi montré favorable à la résolution qui ne demande que la sympathie du gouvernement au projet.

L'autre grande question de la semaine a été comme je l'ai déjà dit, la question de l'immigration. Le programme d'immigration du gouverne-

Suite en sixième page

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL

Capital autorisé \$5.000.000.00

Capital Payé et surplus \$4.500.000.00

113 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 au dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage
Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgois, gérant local.

HOTEL ST-ROCH

QUEBEC, P. Q.

\$4.00, \$4.50 & \$5.00 PAR JOUR

PLAN AMERICAIN

150 chambres

50 " avec bain

Avec toutes les améliorations modernes.

AU CENTRE DE LA VILLE

Carre Jacques Cartier & 206 St-Joseph

RADIOS ... RADIOS

Desirez vous avoir
une machine
RADIO ?

Je puis vous fournir n'importe quelle marque
AUSSE

TOUTES LES PARTIES SEPARÉMENT

Les PLUS BAS PRIX

Venez me voir et demandez mes prix

Avant d'acheter ailleurs

Pat. Fournier

Edmundston N. B.

A VOTRE DISPOSITION

Un expert mécanicien pour réparations de toutes sortes, engin à gasoline, à vapeur, bouilloire, moteur électrique, fusil, horloges, montres, etc, etc.

Les petits objets facilement transportables pourront être travaillés à la boutique. Les gros travaux pourront être faits à domicile. Faites réparer vos machines ou instruments en mauvais ordre. Prix Modérés.

Alex OUELLET

Chez L.-A. DUGAL

EDMUNDSTON, N. B.